PONT-AUDEMER
VAL DE RISLE
communauté de communes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
1.1. Présentation du territoire desservi 4
1.2. Mode de gestion du service 5
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
1.4. Nombre d'abonnés 6
- Sur le système de collecte traitement de Pont-Audemer 6
- Sur le système de collecte traitement de Montfort sur Risle 7
- Sur le système de collecte traitement de Saint-Philbert 8
- Sur le système de collecte traitement de Pont-Authou 10
- Sur le système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine 11
- Sur le système de collecte traitement de Rougemontier 11
- Sur le système de collecte traitement de Routot 12
- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 600. 12
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,08 abonnés/km) au 31/12/2020. (58,88 abonnés/km au 31/12/2019). 12
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,38 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2019). 12

1.5. Volumes facturés 13
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 13
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 13
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 14
- Système de collecte-traitement de Pont Audemer 14
- Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle 14
- Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle 14
- Système de collecte-traitement de Pont Authou 14
- Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine 15
- Système de collecte-traitement de Rougemontier 15
- Système de collecte-traitement de Routot 15

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 16
- STEP de Pont-Audemer 16
- STEP de Montfort sur Risle 19
- STEP de Saint Philbert sur Risle 20
- STEP de Quillebeuf sur Seine 21
- STEP de Rougemontier 22
- STEP de Routot 23

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 24
- Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 24
- Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 24

- Tarification de l'assainissement et recettes du service 25

1.11. Modalités de tarification 25
- Système de collecte traitement de Pont-Audemer 25
- Système de collecte traitement de Montfort sur Risle 26
- Système de Collecte traitement de Saint Philbert sur Risle 26
- Système de collecte traitement de Pont-Authou 27
- Système de Collecte traitement de Quillebeuf sur Seine 27
- Système de Collecte traitement de Rougemontier 28
- Système de Collecte traitement de Routot 29

1.12. Facture d'assainissement type (D204.0) 30
- Système de collecte traitement de Pont-Audemer 30
- Système de collecte traitement de Montfort sur Risle 31

Accusé de réception en préfecture
027-200066787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

- Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle 31
- Système de collecte traitement de Pont-Authou 32
- Système de collecte traitement de Quillebeuf 32
- Système de collecte traitement de Rougemontier 33
- Système de collecte traitement de Routot 33

1.13. Recettes 35

- Indicateurs de performance 37

1.14. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 37
1.15. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 37
1.16. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 1
1.17. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 1
1.18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 2
1.19. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 2

- Financement des investissements 6

1.20. Montants financiers 6
1.21. Etat de la dette du service 6
1.22. Amortissements 6
1.23. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 7
1.24. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 7

- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 8

1.25. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 8
1.26. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 8

- Tableau récapitulatif des indicateurs 9
  - Secteur collecte traitement de Pont-Audemer 9
  - Secteur collecte traitement de Montfort sur Risle 10
  - Secteur collecte traitement de Saint Philbert sur Risle 11
  - Secteur collecte traitement de Pont-Authou 12
  - Secteur collecte traitement de Quillebeuf 13
  - Secteur collecte traitement de Rougemontier 14
  - Secteur collecte traitement de Routot 15

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : CCPAVR
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
  - Secteur Pont-Audemer : Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Le Perrey, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, Triqueville
  - Secteur Montfort sur Risle : Glos-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Saint-Philbert-sur-Risle, Pont-Authou
  - Secteur Quillebeuf sur Seine: Quillebeuf sur Seine
  - Secteur Rougemontier: Rougemontier
  - Secteur Routot: Routot

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non

- Existence d'un zonage
  - Secteur Pont-Audemer ☑ Oui, date d'approbation* : 11/12/2006 ☐ Non
  - Secteur Montfort sur Risle ☐ Oui, date d'approbation : …….. ☑ Non (en cours, prévu fin 2021)
  - Secteur Quillebeuf sur Seine: ☑ Oui, date d'approbation : 2006 ….. ☐ Non
  - Secteur Rougemontier: ☑ Oui, date d'approbation : 2001 ….. ☐ Non
  - Secteur Routot: ☐ Oui, date d'approbation : …….. ☑ Non (en cours)

- Un schéma directeur «global» est lancé. Un AMO a été retenu pour lancer le schéma directeur qui intègrera l'ensemble des données existantes. Le bureau d'études en charge du SDA est en cours d'attribution (La CAO d'ouverture est prévue pour le 29/09/21 et la CAO de choix le 03/11/21). L'ensemble des zonages seront réactualisés à cette occasion.

- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 03/05/2021 (modifié suite introduction contrôle de vente) ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière pour l'ensemble des systèmes à l'exception du système de Collecte-Traitement de Routot**

Le système de Collecte-Traitement de Routot est exploité en Délégation de Service Public dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le pour une durée de 12 ans

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : **1er juillet 2013**
- Date de fin de contrat initial : **30 juin 2025**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **1 (28/07/2014) : ajout d'un poste de relèvement au contrat**
- Nature exacte de la mission du prestataire : **la mission confiée au délégataire comprend : des prestations relatives à la collecte et au traitement des eaux usées du périmètre communal (art 1.3)**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 805 habitants au 31/12/2020 répartis comme suit :

Secteur	Nb d'habitants desservis (2019)	Nb d'habitants desservis (2020)
Collecte-traitement de Pont-Audemer	12610	12815
Collecte-traitement de Montfort sur Risle	967	973
Collecte-traitement de Saint Philbert	92	140
Collecte-traitement de Pont Authou	378	353
Collecte-traitement de Rougemontier	324	328
Collecte-traitement de Routot	1270	1409
Collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine	749+149*	731+156*
TOTAL	**16 539**	**16 805**

Le nombre d'habitants desservis est calculé en multipliant le nombre d'abonnés asujetti à la redevance assainissement collectif (source syndicat AEP actualisé chaque année) par le nombre d'habitant par logement (dernière donnée INSEE en vigueur)

*la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine reçoit les effluents de la commune de Saint Aubin sur Quillebeuf (CC Roumois Seine)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

➢ *Sur le système de collecte traitement de Pont-Audemer*

Le service public d'assainissement collectif dessert 7069 abonnés au 31/12/2020

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)	Taux de desserte
CAMPIGNY	27126	1190	774 (200x3)x1.29	317	792	67	1.02
CORNEVILLE sur RISLE	27174	1389	599 (200x2.7)x1.11	278	584	42	0.97
MANNEVILLE sur RISLE	27385	1556	972 (360x2.5)x1.08	598	1256	81	1.29
PONT-AUDEMER	27467	10390	10433 (4228x2.2)+(468x2.6)x0.992	5369	9046	87	0.87
SAINT MARDS de BLACARVILLE	27563	842	387 (135x2.7)x1.06	188	395	47	1.02
TOURVILLE sur PONT AUDEMER	27655	891	55 (21x2.5)x1.04	39	98	11	1.78
TOUTAINVILLE	27656	1359	584 (203x2.5)x1.15	280	644	47	1.10
Total		17617	13804	7069	12815	73	1.15

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 6502 (zonage 2006 y compris perspectives d'urbanisation).
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 82,06 abonnés/km) au 31/12/2020. (84,98 abonnés/km au 31/12/2019).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,58 habitants/abonné au 31/12/2019).

NOTA : le nombre d'abonnés est issu des données du SAEP. Il est soumis à quelques variations qui peuvent provenir de la mise ne place de compteurs divisionnaires où de remise en service de compteurs existants mais inutilisés les années précédentes (logements vacants) ou de la mise à jour des listings (erreurs AC/ANC).

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

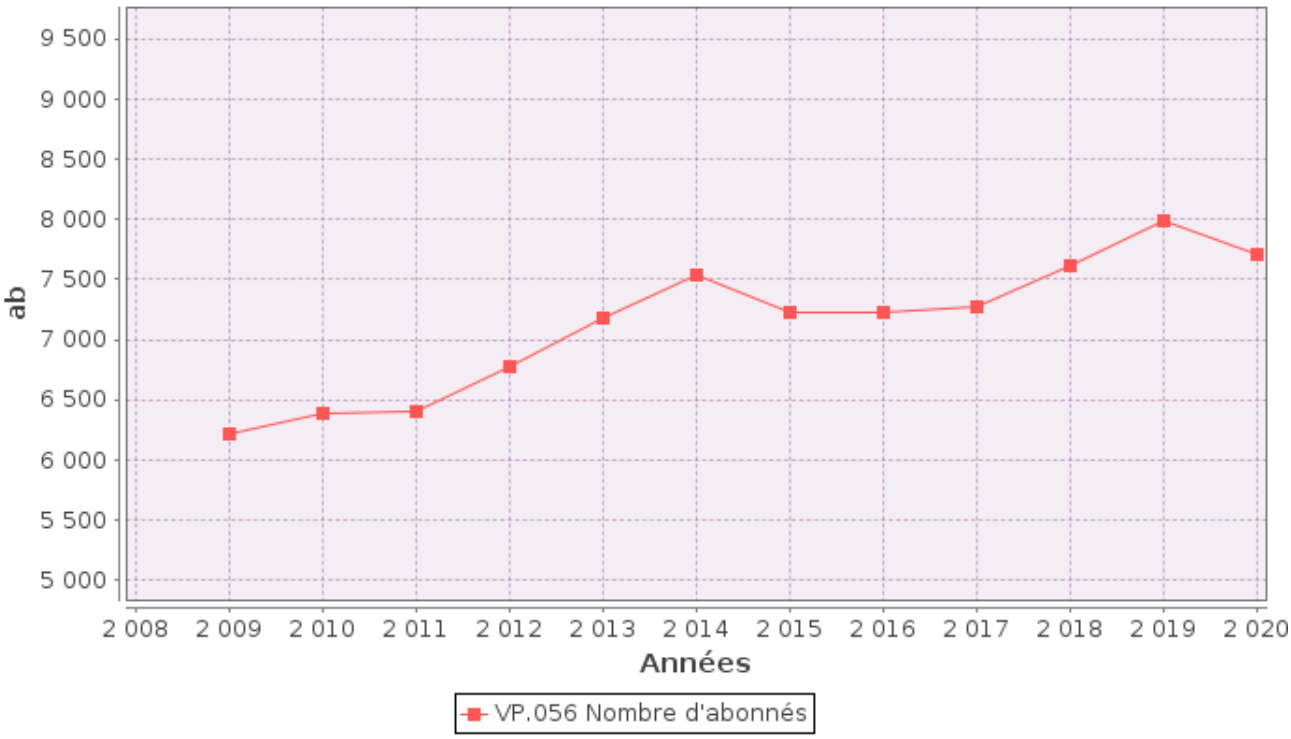

➢ *Sur le système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

Le service public d'assainissement collectif dessert 495 abonnés au 31/12/2020

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Nb total de branchements	Population raccordée	Taux de raccordement	Nb de logements	Densité	Nb ANC	AC sur un autre site de traitement
		hab	*abo*	*hab*	*%*	*abo*		*abo*	*abo*
Montfort sur Risle	27413	779	396	752	97%	414	1.9	40	0
Glos sur Risle	27288	610	85	196	32%	264	2.3	137	0
St Philbert sur Risle (secteur pont joly, rue de la gare)	27587	795	14	25	3%	443	1.8	396	78
Total		**2184**	**495**	**973**		**1121**		**573**	

NOTA : la hausse (ou la baisse) du nombre d'abonnés (données issues du SAEP) ne signifie pas nécessairement la création (ou la suppression) d'autant de branchements. Cela peut provenir de la mise à jour des listings (compteurs d'herbages, erreurs entre ANC et AC).

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,53 abonnés/km) au 31/12/2020. (101,18 abonnés/km au 31/12/2019).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,97 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,88 habitants/abonné au 31/12/2019).

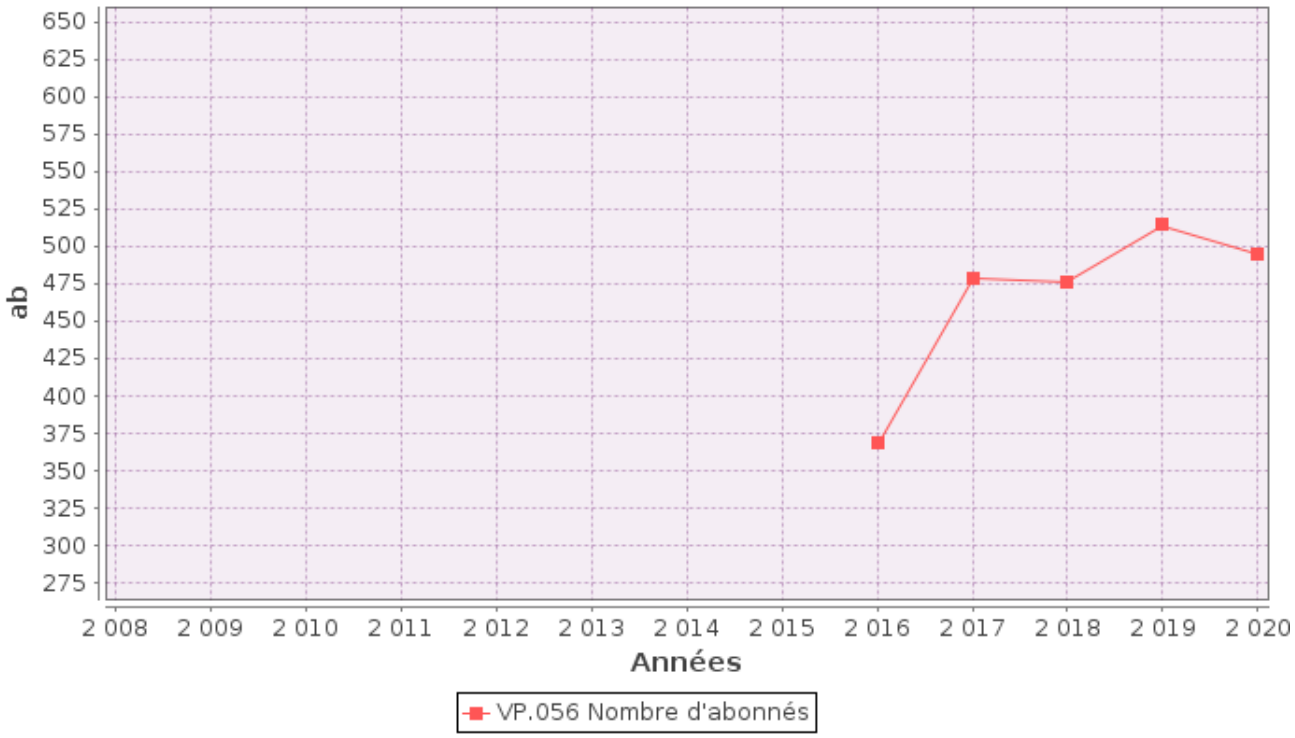

➢ *Sur le système de collecte traitement de Saint-Philbert*

Le service public d'assainissement collectif dessert 78 abonnés au 31/12/2020 sur le système de collecte traitement géré par la Collectivité.

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Nb total de branchements	Population raccordée	Taux de raccordement	Nb de logements	Densité	Nb ANC	AC sur un autre site de traitement
		hab	abo	hab	%	abo		abo	abo
Saint Philbert sur Risle	27587	789	78	140	17.7	447	1.8	388	42(1)

(1) 14 branchements sont raccordés sur la STEP de Montfort sur Risle (Pont Joly, rue de la gare) et 28 sur une station privée.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 195 abonnés/km) au 31/12/2020. (127,5 abonnés/km au 31/12/2019).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,8 habitants/abonné au 31/12/2019).

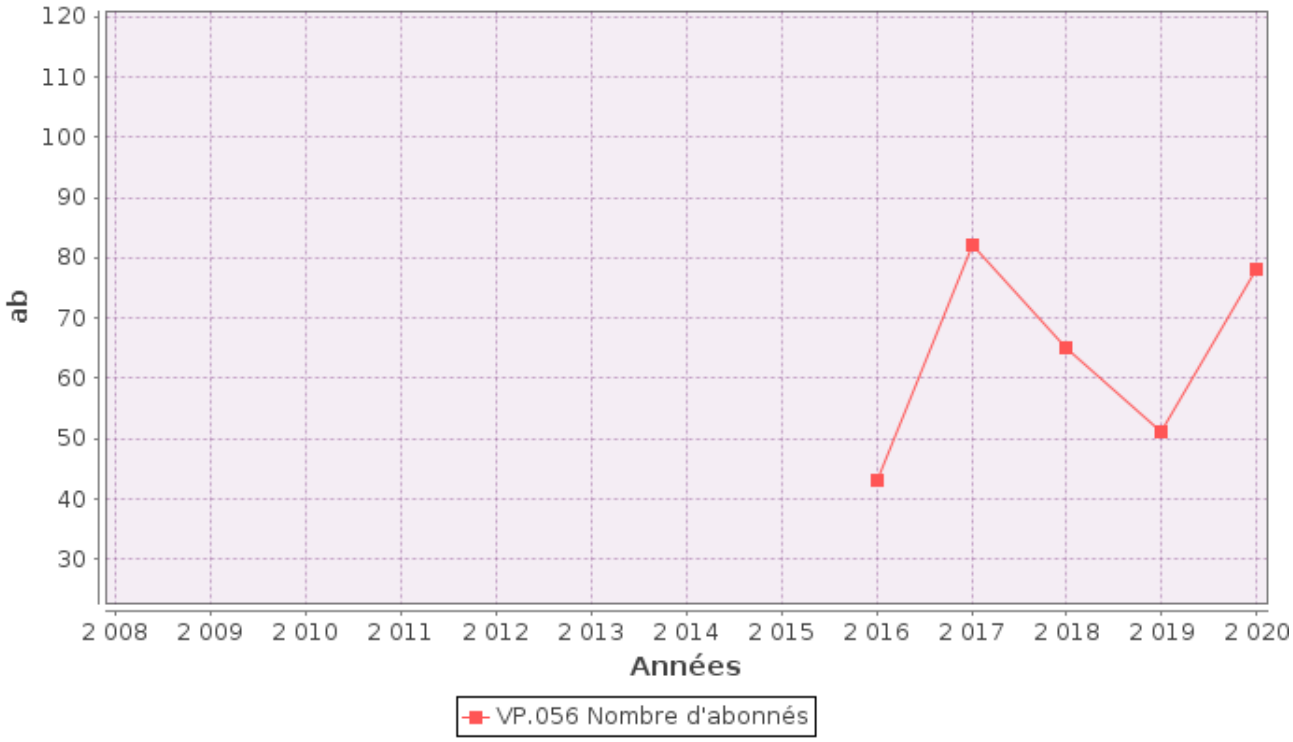

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Sur le système de collecte traitement de Pont-Authou*

Le service public d'assainissement collectif dessert 193 abonnés au 31/12/2020 (194 au 31/12/2019).

***Commune** (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)*	**Code INSEE**	**Population totale de la zone collectée**	**Nb total de branchements**	**Population raccordée**	**Taux de raccordement**	**Nb de logements**	**Densité**	**Nb ANC**
		hab	abo	hab	%	abo		abo
Pont-Authou	27587	615	193	347	56	336	1.8	91

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 220.
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de ____ abonnés/km) au 31/12/2020. (61,59 abonnés/km au 31/12/2019).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,95 habitants/abonné au 31/12/2019).

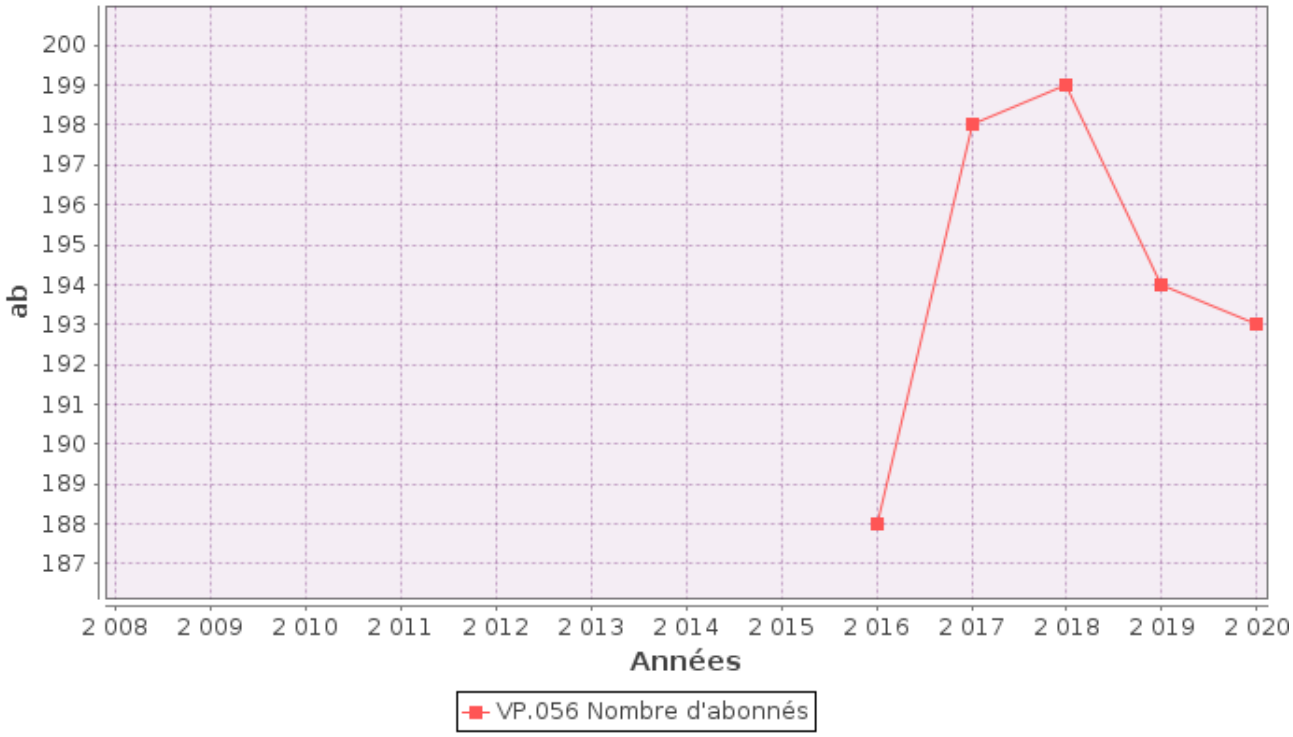

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Sur le système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine*

Le service public d'assainissement collectif dessert 515 abonnés au 31/12/2020

***Commune** (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)*	**Code INSEE**	**Population totale de la zone collectée**	**Nb total de branchements**	**Population raccordée**	**Taux de raccordement**	**Nb de logements**	**Densité**
		hab	abo	hab	%	abo	
Quillebeuf sur Seine	27485	847	457	731	86	528	1.6
*Saint Aubin sur Quillebeuf**	27518	748	58	156	21	283	2.6
TOTAL		1586	515	887	57	811	

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59.41 abonnés/km au 31/12/2020.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.7 habitants/abonné au 31/12/2020.

La station d'épuration de Quillebeuf sur Seine traite les effluents d'une partie de la Commune de Saint Aubin sur Quillebeuf, commune hors territoire de la CCPAVR.

➢ *Sur le système de collecte traitement de Rougemontier*

Le service public d'assainissement collectif dessert 130 abonnés au 31/12/2020.

***Commune** (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)*	**Code INSEE**	**Population totale de la zone collectée**	**Nb total de branchements**	**Population raccordée**	**Taux de raccordement**	**Nb de logements**	**Densité**	**Nb ANC**
		hab	abo	hab	%	abo		abo
Rougemontier	27497	1069	130	479	31	517	3.7	313

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 69 abonnés/km au 31/12/2020.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3.7 habitants/abonné au 31/12/2020.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Sur le système de collecte traitement de Routot*

***Commune** (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)*	**Code INSEE**	**Population totale de la zone collectée**	**Nb total de branchements**	**Population raccordée**	**Taux de raccordement**	**Nb de logements**	**Densité**	**Nb ANC**
		hab	abo	hab	%	abo		abo
Routot	27497	1650	592	1302	79	764	2.2	185

Le service public d'assainissement collectif dessert 592 abonnés au 31/12/2020 (590 au 31/12/2019).

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 600.
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,08 abonnés/km) au 31/12/2020. (58,88 abonnés/km au 31/12/2019).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,38 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2019).

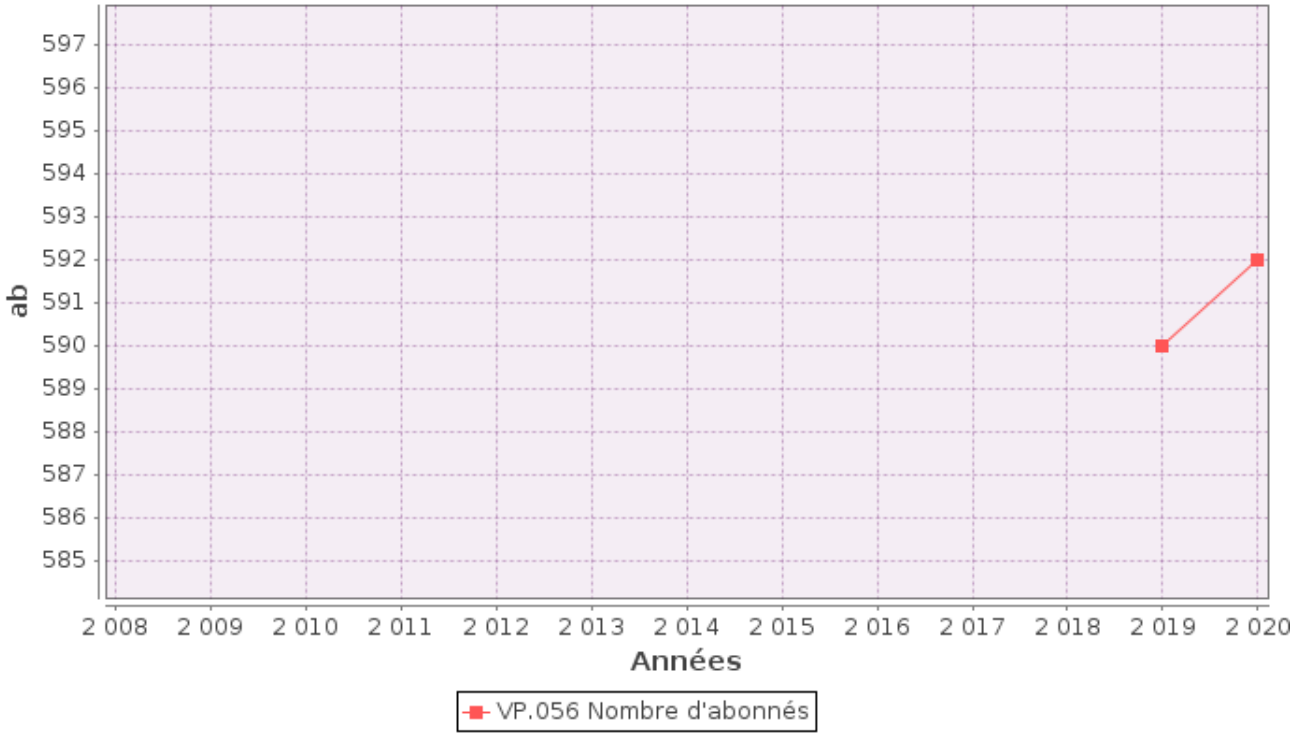

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.5. Volumes facturés

Total des volumes facturés aux abonnés par secteur	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Collecte-traitement de Pont-Audemer	624 983	**593 166**	-5,1%
Collecte-traitement de Montfort sur Risle	44 254	**35 785**	-19,1%
Collecte-traitement de Saint Philbert	4 694[1]	**4 516**	-3,8%
Collecte-traitement de Pont Authou	19 384	**18 682**	-3,6%
Collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine	23 927	**23 748**	-0,7%
Collecte-traitement de Rougemontier	10 664	**9 870**	-7,4%
Collecte-traitement de Routot	49 857	**49 418**	-0,9%
Total des volumes facturés aux abonnés	**782 616**	**735 185**	-6,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

- 99 au 31/12/2020 (93 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Pont Audemer
- 3 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Montfort sur Risle
- 1 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Pont Authou
- 1 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Routot
- 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Saint Philbert sur Risle
- 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019) sur le système de Collecte traitement de Rougemontier

[1] Donnée non consolidée (report valeur 2018)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

➢ Système de collecte-traitement de Pont Audemer

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20,4 km de réseau unitaire hors branchements,
- 64.37 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 84,77 km (84,77 km au 31/12/2019).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Station d'épuration	2200 m^3
Déversoir d'orage	Emissaire, Quai Félix Faure 27500 PONT AUDEMER	néant
Trop plein de PR	PR ZUP	néant
Trop plein de PR	PR Abbaye	néant
Trop plein de PR	PR Calvaire	néant

➢ Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 6,92 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 6,92 km (6,92 km au 31/12/2019).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Gymnase (entrée STEP)	néant
By pass sur réseau	Rue du gymnase	néant
By pass sur réseau	Rue de Fontainecourt	néant

Un autre ouvrage (by-pass sur le réseau à proximité du PR le bourg) pourrait exister mais il n'a pas pu être localisé.

➢ Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0,56 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire: MàJ linéaire lors du curage total 2018. Ne comprend pas les réseaux des 2 STEPs OPAC),

soit un linéaire de collecte total de 0,56 km (0.56 km au 31/12/2019).

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

➢ Système de collecte-traitement de Pont Authou

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,4 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.75 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 3.15 km (3.5 km au 31/12/2019).

Le réseau de Pont-Authou est scindé en 2 parties :

- Le réseau Nord était dirigé vers un ouvrage de traitement qui a été supprimé en 2017 compte tenu de sa vétusté et sa dangerosité. Les effluents sont rejetés à la Risle via le poste de relevage Colin Noël
- Le réseau Sud, majoritairement unitaire, est rejeté directement à la Risle.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Colin Noel	néant

➢ *Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8.669 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 8.669 km

2 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Eglise	néant
Trop plein de PR	PR Saint Aubin	néant

➢ *Système de collecte-traitement de Rougemontier*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.885 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1.885km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

➢ *Système de collecte-traitement de Routot*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10.024 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 10.024 km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

➢ *STEP de Pont-Audemer*

Code Sandre de la station : 032746701000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	17/01/2012
Commune d'implantation	Pont-Audemer (27467)
Capacité nominale STEU en EH (1)	31633
Nombre d'abonnés raccordés	7069
Nombre d'habitants raccordés	12815
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	4523 m3/j (temps sec) 6723 m3/j (temps pluie)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☒ Autorisation en date du 24 mars 2010 ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Risle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	80
DCO	125	☐ et ☒ ou	75
MES	35	☐ et ☒ ou	90
NGL	15	☐ et ☒ ou	70
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/01	Oui	7	95	25	95	5,71	98	2,04	96	2,79	95
14/01	Oui			17	98	2,85	99				
22/01	Oui	14	95	20	97	2,85	99	0,85	99	1,9	99
30/01	Oui			15	97	5,71	98				
03/02	Oui	16	95	25	94	0	100	1,26	96	0,6	85

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

09/02	Oui			15	97	5,71	98				
17/02	Oui	5	96	24	92	5,71	96	1,67	97	2,1	96
25/02	Oui			21	93	5,71	98				
01/03	Oui			20	93	5,71	99				
05/03	Oui	7	97	16	96	5,71	98	1,22	95	2,4	91
08/03	Oui			28	96	5,71	99				
16/03	Oui			15	96	5,71	97				
24/03	Oui	14	83	29	95	8,57	97	1,45	98	2,9	96
01/04	Oui	9	97	24	97	5,71	99	1,34	98	2,9	96
09/04	Oui			20	98	2,85	99				
15/04	Oui	19	94	30	98	5,71	99	0,97	99	3,8	96
21/04	Oui			29	97	2,85	99				
06/05	Oui			28	94	2,85	98				
11/05	Oui			24	95	8,57	96				
14/05	Oui	5	97	23	95	8,57	96	2,35	96	3,7	95
18/05	Oui	13	86	21	97	8,57	97	2,12	98	5,7	94
26/05	Oui			20	93	5,71	99				
01/06	Oui			34	96	8,57	98				
04/06	Oui	3	99	33	95	8,57	98	1,26	98	2,5	97
15/06	Oui	3	97	31	94	8,57	97	1,06	98	2,6	96
23/06	Oui			27	96	2,85	99				
01/07	Oui			18	97	2,85	99				
05/07	Oui	5	99	20	98	8,57	98	2,23	90	2,75	87
12/07	Oui	5	99	16	98	8,57	98	1,92	91	2,44	88
23/07	Oui	12	97	20	98	5,7	98	1,77	91	2,2	90
06/08	Oui	5	99	27	98	8,57	99	1,47	99	2,1	98
11/08	Oui	4	99	13	99	8,57	98	2,4	97	3,3	66
16/08	Oui	2	99	25	95	5,71	97	1,76	96	2,3	94
24/08	Oui	9	97	23	97	8,57	97	2,15	98	3,1	97
30/08	Oui	4	97	10	98	8,57	97	1,34	77	2,4	63
07/09	Oui	4	99	35	96	5,71	99	1,53	98	2,6	97
15/09	Oui			30	96	1,42	100				
23/09	Oui	3	99	28	96	5,71	98	1,95	96	2,9	94
01/10	Oui			39	95	5,71	98				
04/10	Oui	4	97	32	93	8,57	98	3,1	94	1,3	79
12/10	Oui			25	95	1,14	99				
20/10	Oui	5	99	29	96	8,57	97	3,06	96	3,5	93
28/10	Oui			30	95	1,71	100				
01/11	Oui			25	97	8,57	97				

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

04/11	Oui	16	92	28	94	1,14	99	1,39	98	1,98	97
12/11	Oui			28	96	2,85	99				
17/11	Oui	10	97	25	97	5,71	99	0,91	99	3	96
26/11	Oui			30	96	2,85	99				
02/12	Oui	3	99	23	98	2,85	99	0,62	99	3,9	96
08/12	Oui	5	99	19	98	1,14	100	1,2	99	3,7	96
16/12	Oui			14	99	2,85	99				
20/12	Oui			11	98	5,7	98				

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *STEP de Montfort sur Risle*

Code Sandre de la station : 032741301000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1980
Commune d'implantation	Montfort-sur-Risle (27413)
Capacité nominale STEU en EH (1)	1500
Nombre d'abonnés raccordés	495
Nombre d'habitants raccordés	973
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	225 m3/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☒ Autorisation en date du ...	19/10/1979
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	La Risle

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	30	☐ et	☐ ou	
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	30	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/02	Non	81	70	350	62	222	70	23.7	54	6.06	29
18/05	Non	19	92	91.5	84	70	77	9.8	87	4.51	41
21/07	Oui	5	99	30.9	97	7	99	206	0	3.46	65
10/08	Non	7	99	39.2	97	42	95	7.5	93	3.76	74
09/11	Oui	4	99	36.6	95	16	95	6	94	3.7	67
17/11	Oui	3	99	31.4	96	6	98	6.1	94	3.15	70

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *STEP de Saint Philbert sur Risle*

Code Sandre de la station : 032758701000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Prétraitements
Date de mise en service	01/01/1994
Commune d'implantation	Saint-Philbert-sur-Risle (27587)
Capacité nominale STEU en EH (1)	150
Nombre d'abonnés raccordés	78
Nombre d'habitants raccordés	140
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	22.5 m3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Risle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO		☐ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	60
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/02	Non	74	0	222,2	0	75	0	30,2	0	3,84	0
21/07	Non	153	60,2	519	35,9	100	27,5	123	0	13,3	0
16/09	Non	159	62,6	413	49,5	104	34,2	114	1,72	11,5	0
06/11	Non	123	47,9	323	34,6	89	48,3	60	13	6,18	8,85
17/11	Non	124	23	326	15,9	106	25,4	56,1	0	6,79	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *STEP de Quillebeuf sur Seine*

Code Sandre de la station : 032748501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	01/01/1985
Commune d'implantation	Quillebeuf-sur-Seine (27485)
Capacité nominale STEU en EH (1)	1450
Nombre d'abonnés raccordés	515
Nombre d'habitants raccordés	887
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	247 m3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du ...		08/07/2008	
	☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Estuaire (dont étang salé)		
	Nom du milieu récepteur	Baie de Seine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	70
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/05	Oui	5	99	37,7	96	11	99	4,8	92	2,14	88
01/09	Oui	3	99	23,9	98	3	99	2,5	98	3,87	71

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *STEP de Rougemontier*

Code Sandre de la station : 032749702000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	10/06/2009
Commune d'implantation	Rougemontiers (27497)
Capacité nominale STEU en EH (1)	600
Nombre d'abonnés raccordés	130
Nombre d'habitants raccordés	479
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	90 m3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du ... 02/04/2008 ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Polluant autorisé
DBO_5	25	☐ et	DBO_5	25
DCO	125	☐ et	DCO	125
MES	30	☐ et	MES	30
NGL		☐ et	NGL	
NTK		☐ et	NTK	
pH		☐ et	pH	
NH_4^+		☐ et	NH_4^+	
Pt		☐ et	Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/09	Oui	4	99	26,2	98	3	99	86,1	31	10,8	3

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *STEP de Routot*

Code Sandre de la station : 032750001000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1991
Commune d'implantation	Routot (27500)
Capacité nominale STEU en EH (1)	1500
Nombre d'abonnés raccordés	592
Nombre d'habitants raccordés	1302
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	90 m3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Infiltration Nom du milieu récepteur :			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Polluant autorisé
DBO_5	25	☐ et	DBO_5	
DCO	125	☐ et	DCO	
MES	30	☐ et	MES	
NGL		☐ et	NGL	
NTK		☐ et	NTK	
pH		☐ et	pH	
NH_4^+		☐ et	NH_4^+	
Pt		☐ et	Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06	Oui	3	99.6	31	98,4	2.8	99,8	11.5	91,2	11.5	35,3
08/10	Oui	3	97,2	23	97,3	2	99.5	4.53	89.1	3.06	70,6

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

➢ *Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration*

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2019 en tMS**	**Exercice 2020 en tMS**
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	317.3	385
STEP MONTFORT SUR RISLE (Code Sandre : 032741301000)	16.48	18,01
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0.45	0,77
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746901000)	0	0
STEP QUILLEBEUF sur SEINE (Code Sandre : 032748501000)	18.2	16,5
STEP ROUGEMONTIER (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	18.9	20,76
Total des boues produites	**371.33**	**441,04**

➢ *Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2019 en tMS**	**Exercice 2020 en tMS**
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	317.3	385
STEP MONTFORT SUR RISLE (Code Sandre : 032741301000)	16.48	18,01
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0.45	0,77
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746901000)	0	0
STEP QUILLEBEUF sur SEINE (Code Sandre : 032748501000)	18.2	16,6
STEP ROUGEMONTIER (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	18.9	37,23
Total des boues produites	**371.33**	**441,04**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.11. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 176-2020 du 21/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération 99-2018 du 10/09/2018 effective à compter du 10/09/2018 supprimant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération 99-2018 du 10/09/2018 effective à compter du 10/09/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

➢ *Système de collecte traitement de Pont-Audemer*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	néant[2]	néant[2]
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

[2] La PAC a été supprimée par délibération en date du 10/09/2018

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	2,32 €/m³	2,45 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	2,32 €/m³	2,45 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,66 €/m³	1,93 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➢ *Système de Collecte traitement de Saint Philbert sur Risle*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,47 €/m³	1,78 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de collecte traitement de Pont-Authou*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,80 €/m³	2.04 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➢ *Système de Collecte traitement de Quillebeuf sur Seine*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	4.60 €/m³	4.28 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de Collecte traitement de Rougemontier*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		**Au 01/01/2020**	**Au 01/01/2021**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1.90 €/m³	2.12 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de Collecte traitement de Routot*

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		**Au 01/01/2020**	**Au 01/01/2021**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0.96 €/m³	0.96 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	63.85 €	64.23 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1.40 €/m³	1.4010 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m³	0,185 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.12. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

➢ *Système de collecte traitement de Pont-Audemer*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	278,40	294,00	5,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	278,40	294,00	5,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	22,20	22,20	0%
Total	**300,60**	**316,20**	**5,2%**
Prix TTC au m³	**2,50**	**2,63**	**5,2%**

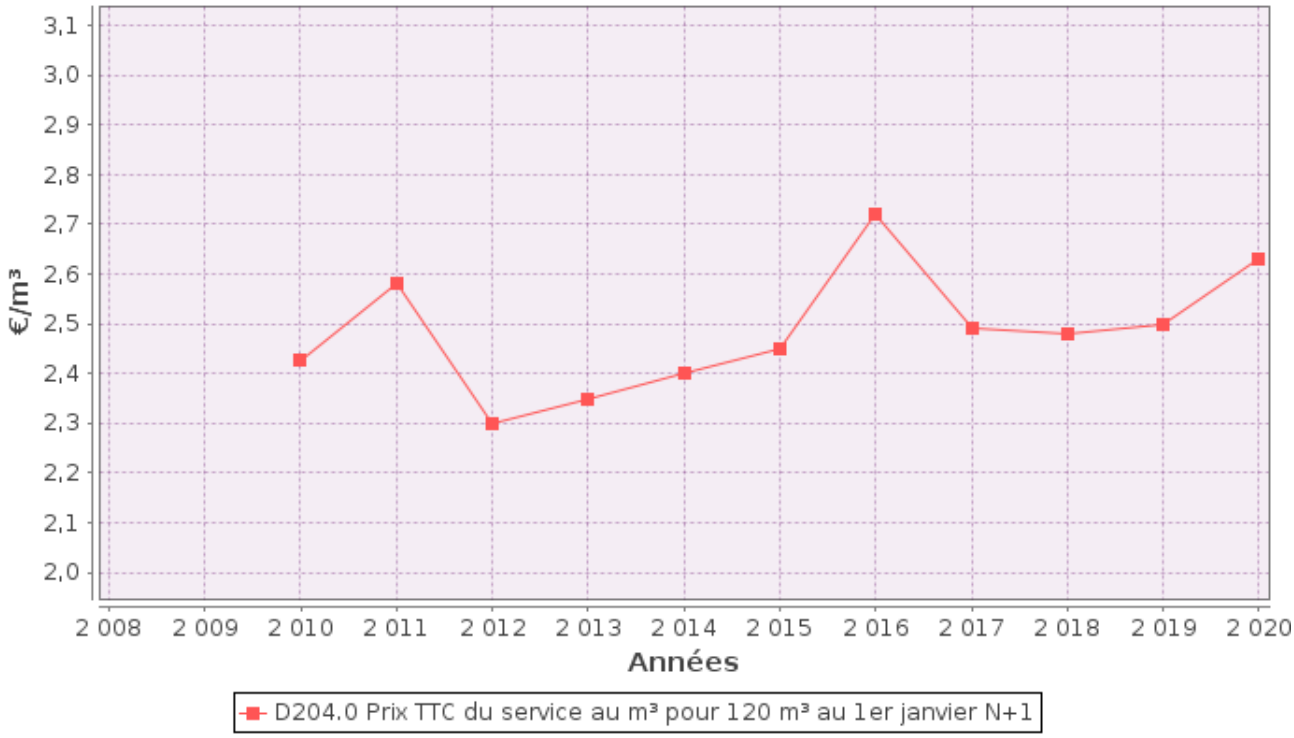

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	199,20	231,60	16,3%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	199,20	231,60	16,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	22,20	22,20	0%
Total	**221,40**	**253,80**	**14,6%**
Prix TTC au m^3	**1,84**	**2,11**	**14,7%**

➢ *Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	176,40	213,60	21,1%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	176,40	213,60	21,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	22,20	22,20	0%
Total	**198,60**	**235,80**	**18,7%**
Prix TTC au m^3	**1,66**	**1,96**	**18,1%**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de collecte traitement de Pont-Authou*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	216,00	244,80	13,3%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	216,00	244,80	13,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	22,20	22,20	0%
Total	**238,20**	**267,00**	**12,1%**
Prix TTC au m^3	**1,98**	**2,23**	**12,6%**

➢ *Système de collecte traitement de Quillebeuf*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	552.00	513.60	-6.9%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	552.00	513.60	-6.9%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	22,20	22,20	0%
Total	**574.20**	**535.80**	**-6.6%**
Prix TTC au m^3	**4,79**	**4,47**	**-6.6%**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Système de collecte traitement de Rougemontier*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0
Part proportionnelle	228.00	254.40	11.5%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	228.00	254.40	11.5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	22,20	22,20	0%
Total	**250.20**	**276.60**	**10.5%**
Prix TTC au m^3	**2.09**	**2.31**	**10.5%**

➢ *Système de collecte traitement de Routot*

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	115,20	115,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	115,20	115,20	0%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	63,85	64,83	1,5%
Part proportionnelle	163,93	168,12	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	227,78	232,95	2,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
TVA	36,52	37,03	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	58,72	59,23	0,9%
Total	**401,70**	**407,38**	**1,4%**
Prix TTC au m^3	**3,35**	**3,39**	**1,2%**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Le coût total comprend la part assainissement, la part eau potable et les taxes et redevances. Il est pour chaque commune de :

Commune	**Prix au 01/01/2020 en €/m³**	**Prix au 01/01/2021 en €/m³**
Campigny	5.25	5.37
Corneville sur Risle	4.60	4.89
Manneville sur Risle	4.44 / 4.60	4.57 / 4.89
Pont-Audemer / Saint Germain Village	4.44	4.57
Saint Mards de Blacarville	4. 4.60	4.89
Tourville sur Pont-Audemer	4.44 / 5.25 / 5.20	4.57 / 5.37 / 5.33
Toutainville	5.20	5.33
Pont-Authou	4.40	4.64
Glos-sur-Risle	4.44	4.74
Montfort-sur-Risle	4.34	4.67
Saint-Philbert-sur-Risle	4.15 / 4.14	4.52
Appeville Annebault	4.11 / 4.60	4.48
Rougemontier	4.50	4.72
Routot	6.01	5.74
Quillebeuf	6.88	6.72

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☒ annuelle
☒ semestrielle
□ trimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer, le schéma directeur d'assainissement effectué approuvé par le Conseil Communautaire, le 11/12/2006, prévoit un plan d'augmentation régulière de la redevance assainissement imposé par le coût global des opérations.

Sur le territoire « ex CC Val de Risle », pour les communes de Glos sur Risle, Montfort, Pont-Authou, Saint Philbert et Appeville Annebault, le schéma directeur d'assainissement est passé en phase opérationnelle confirmant les premiers couts de travaux. Le principe d'harmonisation avec l'ensemble du territoire vers le tarif cible de 3€/m3 avec un lissage sur 5 ans a été retenu (délibération 176-2020).

Concernant Rougemontier, la part fixe a été supprimée en 2019 et la part variable a été fixée à 2.12€/m3 dans le cadre de l'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Concernant Routot, une délégation de service public est en cours avec la SAUR. Le prix de l'eau est donc composé d'une part SAUR et d'une part collectivité. Les parts SAUR sont révisées annuellement. Concernant les parts Collectivité, la part fixe a été supprimée en 2019 et la part variable fixée à 0.96€/m3

Concernant Quillebeuf, la part variable a été abaissée à 4.28€/m3 pour tendre vers une harmonisation sur tout le territoire.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.13. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 672 962,39	**1 296 200,00**	-22,52%
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 672 962,39	**1 296 200,00**	-22,52%
Recettes de raccordement	36 808,69	**4 080,64**	-88,91%
Prime de l'Agence de l'Eau	90 371,70	**90 371,70**	0,00%
Contribution au titre des eaux pluviales	2 034,10	**3 385,03**	66,41%
Recettes liées aux travaux	75 252,68	**36 926,97**	-50,93%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	707 618,30	**786 863,10**	11,20%
Total autres recettes	912 085,47	**921 627,44**	1,05%
Total des recettes	2 585 047,86	**2 217 827,95**	-14,21%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 296 200 € (1 672 962 au 31/12/2019).

Type de recette Exercice	Redevance eaux EU domestique	Recettes de raccordement	Prime Agence de l'Eau	Recettes liées aux travaux	Autres recettes	Total recettes
2010 en €	1 146 655	69 197,81	40 435,00	11 495,27	305 611,10	1 573 394,18
2011 en €	1 370 616,69	77 022,09	40 435,00	50 540,11	285 746,67	1 824 360,56
2012 en €	1 274 456,57	28 186	40 435	28 186	518 524	1 889 787,57
2013 en €	1 359 587,38	17 883,50	83 576,04	37 434,56	471 498,75	1 969 980,23
2014 en €	1 216 443,25	18 840,70	174 970,80	52 224,39	472 332,77	1 934 811,91
2015 en €	1 168 185,7	38 066,80	134 402,31	52 620,71	597 018,23	1 990 293,75
2016 en €	1 195 017,32	14 780,4	102 295,41	17 257,91	632 707	1 962 058,04
2017 en €	1 461 807.87	16 487.85	167 474.78	19 427.92	718 005.08	2 383 203.50
2018 en €	1 289 151.59	12 285.00	106 605.10	32 057.28	748 046.38	2 188 145.35
2019 en €	1 672 962,39	36 808,69	90 371,70	75 252,68	707 618,30	2 585 047,86
2020 en €	**1 296 200,00**	**4 080,64**	**90 371,70**	**36 926,97**	**786 863,10**	**2 217 827,95**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

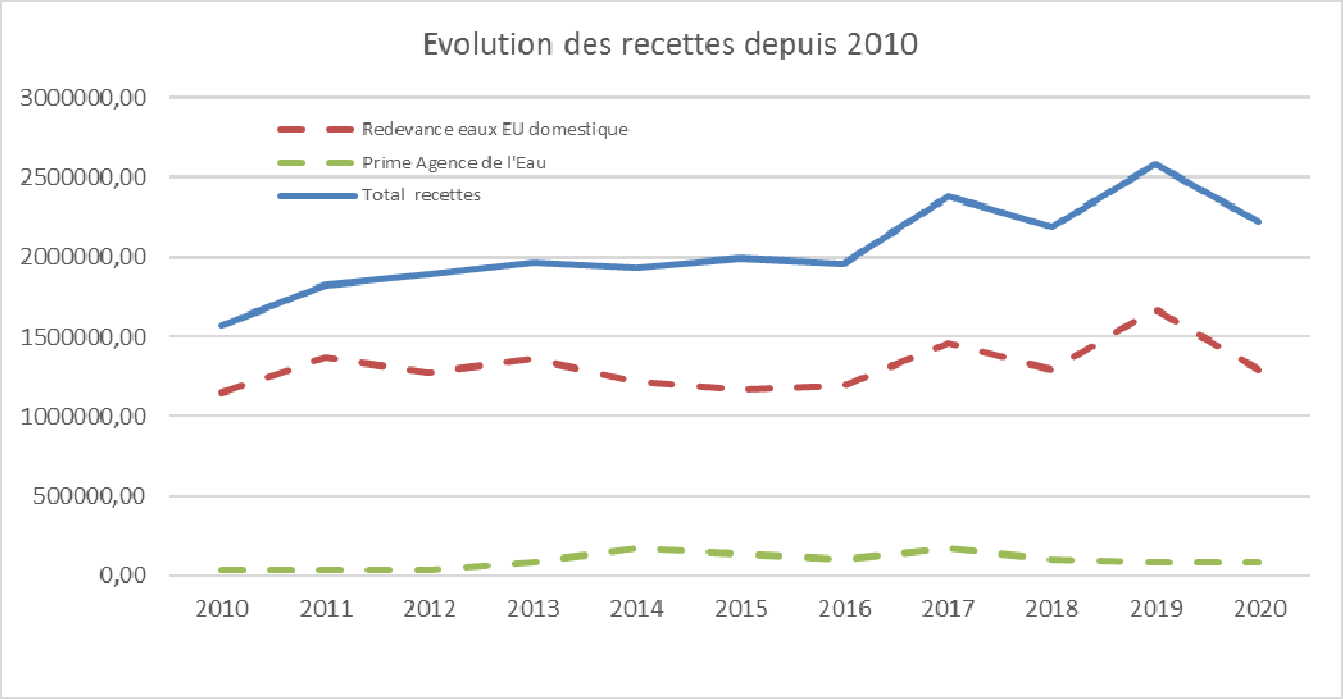

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ Indicateurs de performance

1.14. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées 2020 en %
Collecte traitement de PONT AUDEMER	96,84 %
Collecte traitement de MONTFORT SUR RISLE	90,00%
Collecte traitement de SAINT PHILBERT sur RISLE	86,67 %
Collecte traitement de PONT AUTHOU	87.73 %
Collecte traitement de QUILLEBEUF	93,64 %
Collecte traitement de ROUGEMONTIER	86,67 %
Collecte traitement de ROUTOT	98,67 %

1.15. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution). La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

·Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

·Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service par système de collecte est le suivant :

	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	2019	**2020**
Système de Pont Audemer	25	25
Système de Montfort sur Risle	30	30
Système de Saint Philbert sur Risle	30	30
Système de Pont-Authou	30	30
Système de Quillebeuf sur Seine	30	30
Système de Rougemontier	30	30
Système de Routot	30	30

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

		Pont-Audemer		Montfort sur Risle		Saint Philbert/ Risle		Pont Authou		Quillebeuf		Rougemontier		Routot	
	nb de pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)															
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)															
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ss conditions (1)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	10	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	14
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres *Commentaire: taux de saisie des tronçons sous SAGA*		**53,7%**		100%		100 %		100%		100%		100%		94%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions (2)	**43%**	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	97,5%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)															
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 pts ss conditions (3)	10%	0	0%	0	0%	0	100%	15	0%	0	0%	0	17,97 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) Commentaire: en cours de saisie sous SAGA	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**25**	-	**30**	-	**30**	-	**30**		**30**		**30**		**94**

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.16. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	822	100	100
STEP MONTFORT SUR RISLE	48,8	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	3,35	100	100
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	32,9	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15,2	100	100
STEP de ROUTOT	48,7	100	100
STEP PONT AUTHOU	7,08	0	0

1.17. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	822	100	100
STEP MONTFORT SUR RISLE	48,8	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	3,35	0	0
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	32,9	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15,2	100	100
STEP de ROUTOT	48,7	100	100
STEP PONT AUTHOU	7,08	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	CBPO reçue par la STEU en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité 2019 0 ou 100	Conformité 2020 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	822	100	100
STEP MONTFORT SUR RISLE	48,8	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	3,35	0	0
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	32,9	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15,2	100	100
STEP de ROUTOT	48,7	100	100
STEP PONT AUTHOU	7,08	0	0

1.19. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- *le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,*
- *la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.*

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP QUILLEBEUF SUR SEINE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	16,6
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		16,6

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

STEP PONT AUDEMER :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	385
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		385

STEP MONTFORT SUR RISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	18,01
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,01

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

STEP SAINT PHILBERT S/RISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	0,77
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,77

STEP Rougemontiers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

STEP ROUTOT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	35,35
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	1,88
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		37,23

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ Financement des investissements

1.20. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	272 718	712 407
Montants des subventions en €	154 569,86	37 098,97
Montants des contributions du budget général en €	/	

1.21. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		8 941 314,72	8 684 640,74
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	603 834.03	662 808.26
	en intérêts	212 678.49	202 460.53

1.22. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 1 649 399.28€ (1 354 171.30 en 2019 ;1 407 393.27 € en 2018)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

1.23. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT	Etat avancement
AMO SDA sur secteur ex CC VdR (CADEN) _ phase 1	9 900,00	Clos
AMO SDA sur secteur ex CC VdR (CADEN) _ phase 2	22 860,00	Clos
AMO SDA sur secteur ex CC VdR (CADEN) _ phase 3	41 100,00	Clos
MOe SDA sur secteur ex CC VdR (VERDI) _ phases 1 à 4	151 406,00	reste zonage
MOe SDA sur secteur ex CC VdR_phase opérationnelle	attribution 2021	Démarrage en cours
AMO lotissement la Source (CADEN)	7 560,00	En cours
MOe Lotissement de la Source Montfort sur Risle (viamap)	17480,79	En cours
Travaux Lotissement de la Source Montfort sur Risle (SARC)	147 856,00	Travaux novembre 2021
AMO SDA global (CADEN)_phase 1	3 600,00	En cours
AMO SDA global (CADEN)_phase 2	11 400,00	En cours
AMO SDA global (CADEN)_phase 3	21 360,00	En cours
AMO SDA global (CADEN)_phase 4	30 300,00	En cours
MOe SDA global CCPAVR	attribution 2021	Démarrage en cours
ITV complémentaires secteur Routot (ASUR)	4 930,00	Clos

1.24. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Lotissement de la source + PR SMB	2021	147 856,00

Depuis les différentes fusions, la Collectivité s'attèle à harmoniser la gestion de l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Cela passe par la réalisation d'un SDA « global » qui d'une part intégrera les dernières études réalisées ou en cours (SDA ex Val de Risle + SDA Routot + SDA Rougemontier) et d'autre part actualisera les SDA de Pont Audemer et de Quillebeuf, plus anciens.

Le but étant d'établir un programme pluriannuel de travaux hierarchisé sur l'ensemble du territoire et de tendre vers un prix de l'assainissement unique.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1.25. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2020 (0 €/m^3 en 2019).

1.26. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ Tableau récapitulatif des indicateurs

➢ *Secteur collecte traitement de Pont-Audemer*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 610	12 815
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	93	99
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	335,5	385
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,5	2,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,86%	96,43%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	25	25
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

- *Secteur collecte traitement de Montfort sur Risle*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	967	973
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	16,5	18
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,84	2,11
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,45%	90%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

- *Secteur collecte traitement de Saint Philbert sur Risle*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	92	140
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,5	0,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,66	1,96
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,67%	86,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	____

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Secteur collecte traitement de Pont-Authou*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	378	353
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,98	2,23
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88,18%	87,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Secteur collecte traitement de Quillebeuf*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	898	887
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	18.2	16.6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	4.79	4.47
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Secteur collecte traitement de Rougemontier*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	324	328
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2.09	2.31
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

➢ *Secteur collecte traitement de Routot*

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 270	1 409
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	18,9	37,2
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,35	3,39
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,33%	98,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	____	0

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

ANNEXE

Note de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
relative aux redevances et aux aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

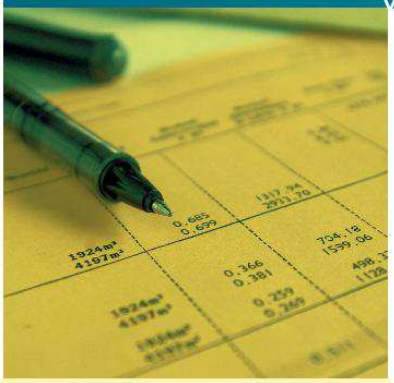

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 *(source SISPEA/Agence de l'eau).*

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

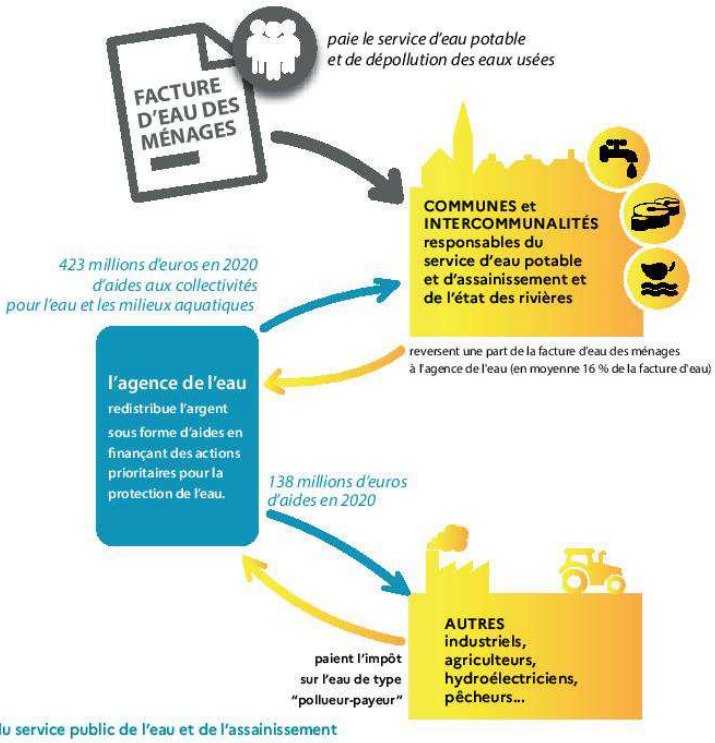

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie

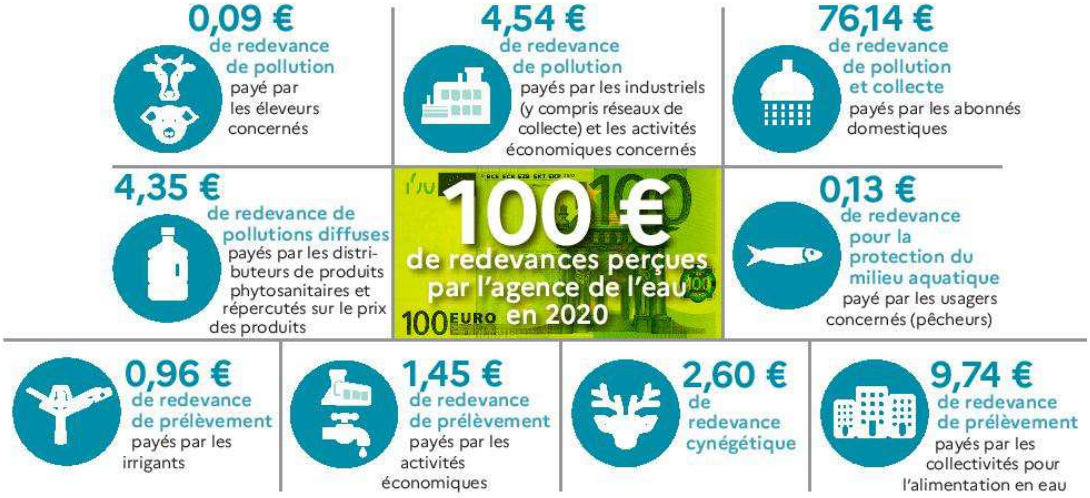

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie.
2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.

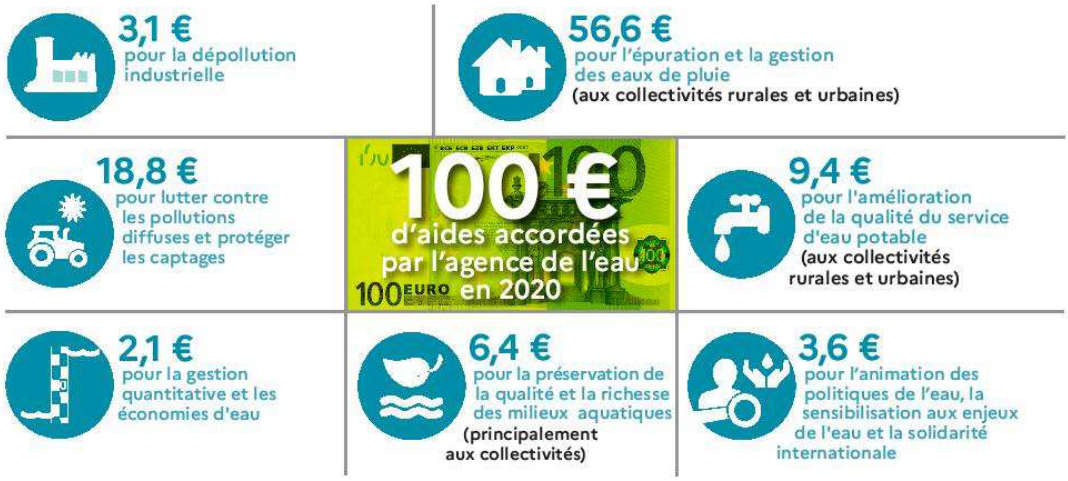

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

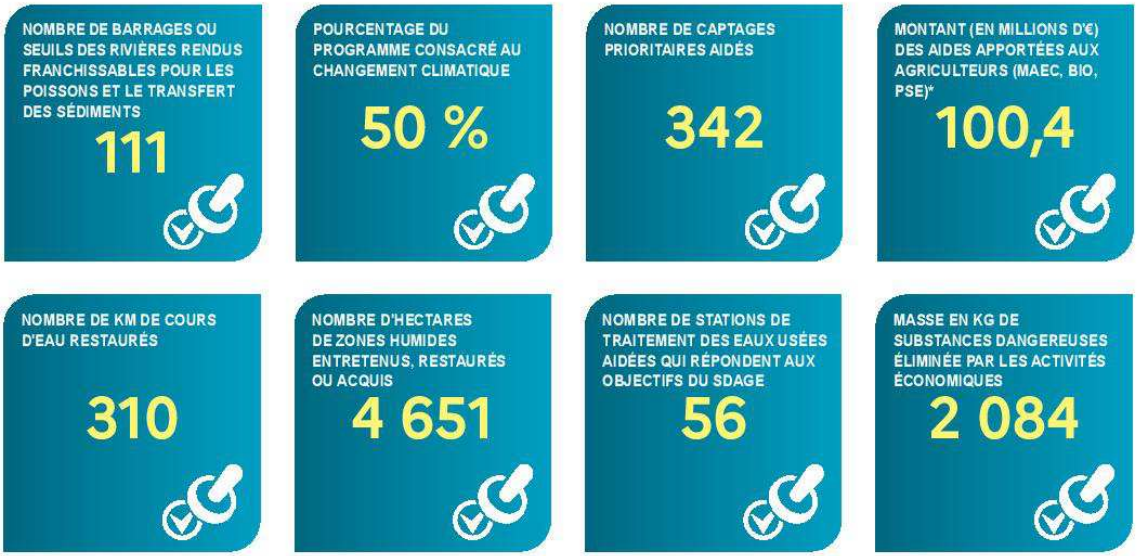

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1er mars au 1er septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.

2022
2027
SDAGE

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20211117-118-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021